

## FONDS HUMANITAIRE

ALLOCATION D'URGENCE / SEPTEMBRE 2018

CRIO SUD-EST

### *I. CONTEXTE GENERAL*

Depuis le début de l'année 2018, la situation sécuritaire semble s'améliorer dans l'ensemble de l'espace que couvre le CRIO Sud Est, après plusieurs mois de violences inter communautaires déclenchées en juillet 2016. Cette situation fait suite à une baisse de tension observée dans le conflit inter communautaire entre les Bantu et les Batwa, dans la Province du Tanganyika qui constituent le principal facteur déclencheur de la crise. À la suite de cette baisse de tension, une accalmie progressive s'est instaurée et s'est étendue au fil des mois vers les zones reconnues comme étant des foyers « Manono et Nyunzu » les plus actifs de ce conflit. Il convient aussi de signaler que le déploiement des FARDC dans les zones touchées par ce conflit, les actions de cohabitation pacifiques et de résiliences, l'assistance humanitaire ainsi que le renforcement des activités de sensibilisations mis en place par les autorités provinciales et les acteurs humanitaires ont aussi contribué à consolider l'accalmie observée actuellement. Certes moyenne, l'amélioration des conditions sécuritaires dans certaines zones touchées par le conflit inter communautaire a apporté une relative stabilité permettant ainsi aux populations en déplacement dans la province d'envisager un retour progressif.

De manière générale, depuis janvier 2018, le retour des personnes déplacées se dessine comme une tendance majeure en termes de mouvements de populations pour le CRIO. La dynamique des mouvements retour des déplacés observée depuis le début de l'année 2018 va se poursuivre dans le Tanganyika, principalement dans les territoires de Kabalo et Manono où ce mouvement semble irréversible. Ce retour traduit une certaine stabilité qui s'observe dans la plupart des territoires de la province touchés par les violences inter communautaires depuis juillet 2016. Dans le Territoire de Pweto, Province du Haut-Katanga, entre novembre 2017 et avril 2018, environ 71 970 personnes ont regagné leurs villages respectifs repartis sur les axes Kabulembe -Kazimuzuri, Mutabi - Kato, Dubie - Katonta, Mushima – Kizabi - Bondo et Sante – Kipeto.

Par ailleurs, il faut noter que cette stabilité reste toutefois précaire du fait des nombreux défis observés dans les initiatives de cohésion sociale et de pacification. Ces défis restent soutenus par la poursuite dans certaines zones des activités des miliciens des communautés en conflit et des éléments des groupes armés MM ainsi que des groupes d'autodéfenses. C'est la situation dans les territoires de Kalemie, Kongolo, Nyunzu et de Moba dans la Province de Tanganyika et le territoire de Pweto dans le Haut-Katanga qui demeurent exposés aux risques d'attaque des miliciens agissant dans le cadre du conflit inter communautaires ainsi que des éléments des groupes armés Mayi-Mayi et des groupes d'autodéfenses. Dans ces territoires les mouvements de retour ont lieu mais aux mêmes moments, des mouvements des déplacements sporadiques de courte durée sont aussi observés mais souvent de portée modérée.

Toutes sommes faites, les mouvements de retour dans les provinces du Tanganyika et du Haut Katanga restent parmi les problématiques humanitaires majeures actuelles.

Dans le Tanganyika, ce mouvement de retour risque de s'accélérer, au cours des six prochains mois, avec la décision prise au mois d'août 2018 par le gouvernement provincial du Tanganyika de procéder à la fermeture et au démantèlement de tous les sites des déplacés à Kalemie avant la tenue des élections en décembre 2018. Des 13 sites répartis autour de Kalemie abritant environ 86 000 personnes déplacées, trois ont été fermés à la fin du mois d'août 2018. Ce mouvement de retour massif aura un impact négatif sur la situation humanitaire dans les zones de retour où déjà l'accès aux biens et services de base pose problème. La communauté humanitaire du Tanganyika craint une aggravation de la situation humanitaire dans ces zones de retour.

Afin de faire face aux conséquences humanitaires qu'un tel retour pourrait entraîner, il est urgent de mobiliser des ressources pour assurer une réponse humanitaire multisectorielle adéquate aux nouveaux besoins humanitaires créés dans les zones de retour. En référence au Plan opérationnel pour le CRIO Sud Est mis à jour en juin 2018, le CRIO a fixé les priorités pour cette allocation sur les zones de santé qui sont en priorité 1. Il s'agit des zones de santé de Nyemba, Territoire de Kalemie (Tanganyika) et de Pweto, Territoire de Pweto (Haut-Katanga).

## **II. Priorisations stratégiques et interactions sectorielles envisagées**

Les évaluations des besoins menées dans les différentes zones géographiques montrent une complexité de situations qui nécessite d'apporter une réponse multisectorielle. La situation humanitaire dans ces zones de retour, gravement impactée par l'insuffisance des capacités d'accompagnement au retour, reste dramatique. Les problématiques humanitaires principales dans ces zones de retour sont liées à la perte d'accès aux services et biens essentiels (AME/Abris, EHA communautaire, Éducation et Soins de Santé Primaire) et aux risques de protection liés à l'atteinte aux droits fondamentaux des personnes affectées (Protection).

Concernant les risques liés à la surmortalité et la sur-morbidité, le territoire de Kalemie et de Pweto sont globalement en phase d'urgence (Phase 4 IPC 16).

Malgré le manque d'informations suffisantes en matière de la Malnutrition Aiguë Sévère, il est très probable que dans ces deux territoires, le manque d'accès à une alimentation équilibrée et suffisante ainsi que la perte des moyens d'existence et de production agricole sur la moyenne période aient eu un impact néfaste sur les conditions nutritionnelles des populations affectées, avec un effet inévitable sur leur état de santé.

Pour cette allocation d'urgence d'environ 3 M\$ destinées au CRIO du SUD Est, le CRIO a validé une stratégie axée principalement sur une réponse multisectorielle aux mouvements de populations dans les zones de retour.

Au regard de l'enveloppe et des besoins, le CRIO recommande une synergie avec les activités de réponse en cours, si possible, ou planifiées, avec une logique multisectorielle (pour les secteurs prioritaires identifiés par le CRIO). Ainsi, les axes identifiés par le CRIO sont :

**ZS de Nyemba :** Axe Kalemie - Kyoko (Aires de santé de Tundwa, Lukombe et Kyoko) pour une synergie, à travers les activités multisectorielles dans les domaines :

- (1) de la Sécurité alimentaire ;
- (2) des Abris ;
- (3) de la Santé ;
- (4) de l'EHA ;
- (5) Éducation ;
- (6) de la Protection.

**N.B :** A cause de la situation sécuritaire floue sur l'axe Kalemie – Kyolo – des hommes armés / bandits qui se livrent de temps en temps aux vols, pillages et enlèvements des passants-, le CRIO a recommandé quelques mesures de mitigation qui sont :

- Organiser des patrouilles de dissuasion sur l'axe (Monusco)
- Renforcer la présence des forces de l'ordre et de sécurité ainsi que l'autorité de l'État (FARDC/PNC/Autorité administratives)
- Organiser des longs convois humanitaires, si possible en commençant dans le sens inverse de l'axe, soit Nyemba – Kalemie (Acteurs humanitaires)

**ZS de Pweto :** Axe Kilwa – Dubie – Kantota, pour une synergie à travers les activités multisectorielles dans les domaines

- (1) de la Santé ;
- (2) de l'Éducation ;
- (3) de la Protection.

Aussi, le CRIO attire l'attention des partenaires humanitaires sur l'interaction entre cette allocation avec l'allocation de type première urgence en rapport avec le processus de fermeture des sites étant donné que les zones de retour actuel pour la ZS de Nyemba sont les mêmes pour les déplacés se trouvant dans les sites.

Dans un contexte de tensions communautaires, le Cluster Protection recommande qu'une attention soit également accordée au respect des principes fondamentaux de « Ne Pas Nuire », Accès non-discriminatoire et équitable à l'assistance humanitaire ». Ceci implique de :

(1) Mettre en place un ciblage sur la base des besoins (vulnérabilités) et non sur le statut des bénéficiaires : Les déplacés, retournés et populations hôtes cohabitent dans certaines zones de retour sans problème particulier. Les trois communautés doivent être prises en compte pour l'assistance, et ceci en fonction de leurs vulnérabilités. Des critères de vulnérabilités peuvent être élaborés par secteur et être partagés avec les intervenants.

(2) Assurer une bonne communication sur l'assistance ainsi que son homogénéité : Avant toute intervention, une analyse contextuelle de « ne pas nuire » préalable doit être faite, ce qui implique entre autres: consultation des

communautés sur le principe de distribution ciblée, l'accessibilité du lieu de distribution, prise en compte de la sécurité des bénéficiaires au cours et après l'intervention, la mise en place des mesures de mitigation contre la manipulation, le détournement et/ou l'abus de pouvoir lors des interventions, la mise en place d'un mécanisme de communication des communautés avec les humanitaires pour soulever leurs craintes et poser des questions.

(3) Mettre en place un mécanisme par les acteurs humanitaires, lors des consultations, pour prendre en compte et informer les communautés sur les principes d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité,

(4) Mettre en place les activités de sensibilisation préalables : informer la population sur qui reçoit quoi, pourquoi, comment, quand et où.

(5) Sensibiliser les leaders communautaires des villages non ciblés, mais qui sont situés sur l'axe d'intervention et qui seront traversés par l'assistance humanitaire sur les critères d'intervention.

(6) Donner une attention particulière aux distances à parcourir pour l'accès aux lieux de distributions : Afin de garantir une assistance sur la base des besoins et respecter le principe d'impartialité.

#### **A) Secteur « Protection »**

Les axes priorités à savoir Kalemie -Kyoko et Kilwa – Dubie - Katonta ont connu d'importants mouvements de retour au cours de ces derniers mois. Les populations retournées cohabitent avec les communautés hôtes et les PDI. Pour un retour durable, il est important d'adresser plus profondément les causes du déplacement (les tensions communautaires aggravées par la création de milices d'autodéfense), de renforcer les capacités des communautés à répondre en premier lieu aux problèmes de protection et de minimiser les risques de survenance de nouveaux problèmes de protection. Il ressort du monitoring de protection et des évaluations effectués sur les axes ciblés, les problèmes de protection suivants :

##### **Protection générale**

De janvier à septembre 2018, 2 288 incidents de protection ont été collectés dans le Territoire de Kalemie et 2 281 autres à Pweto. Il s'agit essentiellement de cas d'extorsion de biens, de tracasseries (taxes illégales, arrestations arbitraires), coups et blessures et de VBG.

Sur l'axe Kalemie - Kyoko, les populations consultées font part d'une accalmie en matière de tensions intercommunautaires. Toutefois, les suspicions persistent entre les communautés. En effet très souvent, les deux communautés ne vivent pas dans les mêmes villages, les populations Twa résident dans les villages éloignés de 500 mètres à 1 km aux alentours de ceux des Bantous. Dans certains villages, les Barazas et comités villageois de paix instaurés ne sont plus fonctionnels. Les seules structures communautaires de protection encore opérationnelles sont les Comités Locaux de Paix & Développement mis en place dans le cadre des activités du

projet d'appui communautaire à la création d'emplois temporaires et promotion des AGR durables en faveur des groupes vulnérables à Kalemie HIMO qui doit prendre fin en février 2019.

Sur l'axe Kalemie-Kyoko, des attaques des milices Twa sur les populations ont été rapportées notamment à NGEZEKA et Kabulo alimentant ainsi les tensions entre les communautés twa et bantou dans la zone. En outre, dans les villages de retour, il a été constaté que les communautés qui étaient restées dans les villages se sont livrées au pillage systématique des champs de populations qui s'étaient déplacées.

En raison de l'absence de structures communautaires de protection et de la conduite d'activités de monitoring de protection, les violations de droits sont peu rapportées rendant difficile le référencement et de prise en charge.

### **Prévention et réponse aux VBG**

Dans le contexte d'un retour précaire avec un manque accru des moyens de survie associée à une insécurité grandissante causée par l'absence des Forces de sécurité dans les zones jadis affectées par les affrontements inter communautaires, les incidents de VBG prennent une ampleur importante.

Dans la zone de santé de Kalemie, des cas de VBG ont été notifiés entre avril et août 2018. Sur l'axe Kalemie-Kyoko, 17 cas de viol dont 9 nouveaux cas commis sur les femmes et les filles ont été notifiés en juillet 2018 sans prise en charge. L'absence de prestataires formés à la prise en charge médicale et de mécanismes communautaires de protection contre les VBG constituent une préoccupation particulière dans cette zone où les milices sont actives.

Dans le Territoire de Pweto, entre mars et juillet 2018, le monitoring de protection a identifié 79 cas de viol commis sur les femmes et les filles par les populations civiles, les miliciens et les hommes en armes. L'intensification du monitoring de protection appuyée par les activités de sensibilisation sur les violences sexuelles et basées sur le genre ont contribué à améliorer d'une part la collecte des informations et la dénonciation. L'ampleur de violences sexuelles pourrait augmenter systématiquement dans les prochains six mois en raison de l'absence des mécanismes communautaires de protection contre les VBG d'une part, de l'insécurité grandissante, la vulnérabilité des femmes, des filles et des adolescentes d'autre part si aucune action de prévention et de réponse n'est mise en œuvre.

En effet, la prévention et la prise en charge restent insuffisantes (ruptures de kit pep, insuffisance modicité des ressources pour la prise en charge, psychosociale, juridique et socioéconomique, l'absence de mécanismes communautaires de prévention de VBG (alerte précoce). A ces difficultés, s'ajoute une faible dénonciation par peur de stigmatisation et de représailles...).

### **Protection de l'enfant**

Le Territoire Kalemie est l'un des territoires les plus touchés par les problèmes de protection de l'enfance suite au conflit inter communautaires et à l'activisme des groupes armés. Selon le rapport publié en Avril 2018, 761 enfants non accompagnés/séparés ont été identifiés dans les sites spontanés des déplacés. De ce nombre, 157

enfants ont été réunifiés avec leurs familles en ce jour. 467 enfants seraient aussi associés aux milices Bantou dans les axes de BENDERA et FATUMA, dans le Territoire de Kalemie.

Dans le Territoire de Pweto, les évaluations conjointes de février 2018 ont permis d'identifier 1 350 enfants vulnérables (ENA, EAFGA, SGBV) parmi lesquels : 622 garçons et 728 filles. Grace à l'allocation humanitaire de mai 2018, LIZADEEL appui la réinsertion scolaire de 120 enfants et 100 autres bénéficieront d'un accompagnement multi sectoriel (médical et accompagnement psychosocial, et la réinsertion et réintégration familiale. A présent, 1 130 enfants (120 ENA, 1010 EAFGA et SGBV) sont toujours en attente d'une assistance.

#### **Activités :**

- Mettre en place ou renforcer les structures communautaires de protection (protection générale et protection de l'enfance) ;
- Renforcer le mécanisme de monitoring de protection et référencement des cas de protection afin d'assurer un suivi régulier des violations de droits et une réponse aux survivants ;
- Assurer le lien avec le secteur de la santé pour la prise en charge et le soutien psychosocial y compris les premiers secours psychologiques des victimes des violences sexuelles et les blessés ;
- Mettre en place un programme IDTR pour les ENA et les EAFGA ;
- Mettre en place les espaces amis des enfants pour la prise en charge psychosociale des enfants déplacés, retournés et autochtone.

#### **B). Secteur « Éducation »**

Le secteur de l'éducation a connu des fortes perturbations liées aux mouvements continus des populations qu'ont connues les provinces du Haut - Katanga et de Tanganyika, suite aux conflits interethniques avec acuité vers la fin du mois d'aout 2016.

Notez que sur l'axe Kalemie - Nyemba, selon les autorités scolaires, 12 écoles ont été détruites complètement et toute l'année passée certaines écoles avaient fonctionné à Kalemie centre et d'autres n'avaient pas pu fonctionner. Ces écoles détruites et non fonctionnelles ont laissé 2 063 enfants en dehors du système scolaire et sans infrastructure. Sur l'axe Mwaka -Tembwe : 6 écoles ont été détruites laissant 1 252 enfants sans infrastructures scolaires ; avec destruction méchante des matériels des bureaux dans les différentes directions scolaires, les pupitres pour élevés et meubles des enseignants. Vu la situation actuelle de l'éducation dans ces zones qui ne favorise pas la reprise des activités scolaire, la protection des enfants qui doivent être scolarisés serait menacée car les enfants restent une cible potentielle des différents groupes des milices encore actives dans la province.

Situation similaire dans le secteur de l'éducation où de nombreux élèves de Pweto n'ont toujours pas repris le chemin de l'école. Leurs écoles ont été soit détruites, lors des conflits armés ; elles continuent soit d'être

occupées par les personnes déplacées internes ou retournées ou encore leurs parents -rendus encore plus vulnérables qu'avant, à la suite des conflits armés- n'ont pas les moyens de les envoyer à l'école. La rentrée scolaire est restée timide sur plusieurs axes, et ceci démontre un faible engagement des parents dans les inscriptions des enfants et peu d'engouement des élèves dans des écoles.

Le rapport des acteurs de l'éducation de septembre 2017 indiquait qu'un tiers des écoles du territoire, soit 79 des 219 écoles primaires de Pweto, n'avait pas pu ouvrir à la rentrée scolaire dernière (2017-2018 : données qui nécessitent une mise à jour), affectant la scolarité de quelque 23 000 enfants de 6-11 ans. Cette situation continue d'affecter le système éducatif, car la quasi-totalité des écoles détruites à la suite des affrontements entre les communautés n'ont pas été réhabilitées, malgré la reprise des activités scolaires, en septembre 2018. Actuellement, ADSSE et Armée du Salut mènent quelques activités dans le secteur de l'éducation, cependant les résultats sont insignifiants par rapport aux besoins, à cause de manque de ressources.

**Activités :**

- La réhabilitation / construction des salles de classes
- La distribution des fournitures scolaires de base
- L'aménagement des espaces des jeux à l'école et la dotation des kits récréatifs
- L'organisation des cours de récupération pour faciliter la réintégration scolaire
- L'organisation de l'alphabétisation fonctionnelle
- La formation et sensibilisations des communautés sur l'importance de l'éducation avec focus sur la jeune fille, la gestion transparente de ressources de l'école, la paix, la protection de l'enfant.

**C). Secteur « Eau, Hygiène et Assainissement »**

Les mouvements de population ont accentué les vulnérabilités en eau, hygiène et assainissement dans les communautés , déjà faiblement couvertes, ceci augmente à la fois le risque d'éclosion des maladies d'origine hydrique et la propagation de l'épidémie dont le choléra.

**Activités :**

- La réhabilitation et construction des ouvrages Eau et Assainissement
- Les activités de réponse d'urgence aux besoins EHA découlant des arrivées des IDPs de sites de Kalemie vers les autres sites situés en dehors de Kalemie
- Mise en place d'un paquet EHA institutionnel dans les milieux de retour (Centre ou poste de santé et écoles dans les milieux de retour)

**D). Secteur « Sécurité alimentaire »**

La situation alimentaire des populations a connu une dégradation sur l'ensemble de la province et demeure préoccupante, à des proportions différentes selon le nombre des personnes affectées et la sévérité de la crise. Selon le rapport EFSA de décembre 2017, la proportion des ménages en insécurité alimentaire globale (modérée

+ sévère) est passée de 77 % en juin 2016 à 85 % en décembre 2017 soit une aggravation de 10 %. Le territoire de Kalemie est également parmi les zones les plus frappées par l'insécurité alimentaire sévère avec 51 % des ménages en insécurité alimentaire en décembre 2017 contre 37 % ménages en juin 2016.

Selon les résultats du 16<sup>ème</sup> cycle de IPC de mars 2018, le Territoire de Kalemie globalement est en phase d'urgence (Phase 4) avec 30% de la population sévèrement affectée (la ZS de Nyemba est plus touchée que celle de Kalemie).

Outre cela, le Territoire de Kalemie avait en 2016 (dernière enquête) un taux de MAG de 12,4 % et de MAS de 2,6% qui dépasse le seuil d'urgence. Deux ans plus tard la situation semble s'être dégradée davantage avec les mouvements des populations causés par le conflit inter communautaire entre les Bantu et Batwa.

Les causes de l'insécurité alimentaire sont entre autres la persistance des activités des groupes armés, les exactions des forces armées et les séquelles des opérations militaires dans les zones limitrophes du Maniema et du Sud Kivu, la maladie grave d'un ou de plusieurs membres du ménage (54%), la forte prévalence de la malnutrition aigüe qui touche une proportion importante des enfants de moins de 5 ans, la consommation alimentaire pauvre des ménages (47%), la perte d'un membre actif du ménage et les catastrophes naturelles de tout genre (perturbations climatiques : inondations, irrégularité des pluies), avec un impact plus ou moins important sur les cultures, le bétail et les infrastructures dans certaines parties des territoires.

À cela s'ajoutent d'autres chocs qui contribuent à accroître la vulnérabilité des populations à travers la province : L'accès difficile aux zones des crises (pour des raisons sécuritaires, d'enclavement et ou de dégradation avancée des infrastructures routières) exacerbe les problèmes de protection, diminue le flux des échanges commerciaux et détériore les moyens d'existence. La perte des moyens d'existence dont le cheptel (80% caprins, bovins, volailles) et la réduction des activités agropastorales. Le faible accompagnement technique des ménages agricoles : dans beaucoup de cas les services étatiques en charge de l'encadrement des agriculteurs manquent des ressources adéquates.

Le Cluster sécurité alimentaire se propose de répondre aux besoins urgents des : Populations classées en phase d'urgence (phase 4) et en situation de crise alimentaire et des moyens d'existence (Phase 3); des IDPs/retournés dans des zones en conflits, les membres des familles et des communautés d'accueil ; des autres populations dans le besoin spécifique ; des ménages dépendant des activités précaires pour assurer leurs revenus et nourriture.

Une approche multisectorielle de réponse aux besoins de base intégrant pleinement le relèvement précoce, est préconisée.

Les activités proposées sont les suivantes mais selon les modalités d'intervention à établir en fonction de l'analyse du contexte et des opportunités locales.

**Relance agricole :**



- Distribution des intrants agricoles outils et semences (distribution directe, foires agricoles)
- Distribution des vivres sous forme de paquet de protection de semences (foires, cash)

Ces actions intégreront les principes de protection transversale et de renforcement de la résilience des communautés pour améliorer efficacement les indicateurs de la sécurité alimentaire, autonomiser les populations affectées à court, moyen et long terme, sans risque d'exposition des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre).

**N.B :** Globalement, la situation de la sécurité alimentaire sur les deux axes reste préoccupante si nous prenons en compte les quatre piliers de la sécurité alimentaire à savoir la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. L'accès des ménages aux marchés demeure également un problème surtout sur l'axe Kalemie - Kyoko où le flux des échanges commerciaux est fortement entravé et où aucune assistance humanitaire n'a été menée. Au regard de ce qui précède, une intervention en sécurité alimentaire s'avère cruciale pour relancer les activités agropastorales et soutenir les moyens d'existence des ménages afin de permettre aux ménages de se restaurer et dans l'avenir d'avoir la capacité de se prendre en charge.

#### **E. Abris**

Selon une analyse effectuée par le Groupe de Travail Abris sur bases de plusieurs Évaluations Multisectorielles Rapides (ERM - voir annexe 1), la ZS de Nyemba enregistre un grand nombre des maisons endommagées (jusqu'à 1.200) et détruites (jusqu'à 12.000), lors des conflits. D'après les évaluations, le secteur d'abris est jugé comme priorité principale en termes des besoins. La quasi-totalité des personnes retournées vivent dans de petites cabanes en chaume (3X2m) pour une moyenne de 6 personnes par abri. L'axe Kalemie-Kyoko (AS Tundwa, Lukombe et Kyoko) a été aussi affecté par le conflit intercommunautaire enregistrant plusieurs incendies des maisons et pillage des AME. Avec l'accalmie observée sur cet axe, où des évaluations multisectorielles ont été menées, il y aurait des retours observés.

En termes de réponse abri pour cette Allocation Urgence, les principes suivants doivent être respectés (Réf. Stratégie Nationale du Groupe de Travail Abris) :

- Appuyer l'accès à un logement décent en respectant les standards et pratiques de la construction locale ;
- Appuyer les ménages déplacés, retournés et non-déplacés en communautés hôtes (dont la vulnérabilité en abri est avérée) à reconstruire / réhabiliter / mettre à niveau leurs propres maisons ;
- Convenir d'un plan type de la maison et construire des maisons modèles afin que les communautés sachent précisément quel est l'appui proposé. Explorer avec les ménages d'apporter de petites améliorations au design retenu (par ex. améliorations non-couteuses qui améliorent le standard de vie tel qu'un drainage amélioré autour de la maison) ;
- Utiliser le *score card* du Groupe de Travail Abris - récemment révisé - pour la sélection des bénéficiaires ;
- Apporter de l'aide de manière équitable c'est-à-dire appuyer de manière particulière ceux qui en ont le plus besoin ;

- L'appui en abri / accès au logement doit être effectif c'est-à-dire appuyer le plus grand nombre de ménages dans le budget retenu pour le secteur. Le plan de la maison proposée (noyau principal) par ménage doit être définie à cet effet ;
- Appuyer les retournés et ceux en déplacement secondaires récents en lien avec la fermeture des sites mais aussi les retournés d'avant (comme mentionné plus haut), les déplacés d'avant et les ménages d'accueil vulnérables afin de ne pas créer de clivage ou aggraver les tensions ;
- La faisabilité d'accès aux matériaux sur les marchés locaux devra être explorée afin de proposer éventuellement un appui monétaire conditionnel en plusieurs tranches (voir les outils en élaboration au niveau du Groupe de Travail Abris). Cette modalité est préférentielle au lieu des distributions en nature des matériaux ;
- Toute intervention en abris devra être accompagné d'un suivi et soutien technique au ménage et des formations techniques ciblées selon besoin ;
- Tenir compte des saisonnalités, la disponibilité des matériaux locaux (respecter les périodes d'exploitation légale), la saison agricole ainsi que la dynamique communautaire et les dynamiques au niveau des ménages (qui fait quoi au niveau de la construction et de la prise de décision – hommes, femmes, enfants) lors de la formulation du projet abris / logement ;
- Une assistance en abris doit être accompagnée par une action en EHA (au minimum latrines et amélioration de l'accès à l'eau) et une activité de cohésion sociale surtout dans un contexte dans lequel les projets sous cette allocation vont être mis en œuvre.

**N.B :** Pour éviter de déstabiliser la cohésion sociale, déjà très fragile, et pour ne pas créer de clivage il faudra assister également les plus vulnérables en abris parmi les retournés et les déplacés d'avant (non liés avec la fermeture des sites) ainsi que les ménages non-déplacés en condition de vulnérabilité en termes d'abri.

## **F) Secteur « Santé »**

Le Territoire de Pweto et de Kalemie continuent de subir les conséquences de plus d'une année de conflit dans cette zone y compris dans le secteur de la santé. Selon le Programme Élargi de Vaccination (PEV), 9 000 sur les 50 000 enfants de moins de 5 ans dans la ZS de Pweto n'ont pas été vaccinés contre la rougeole. 10 des 40 Aires de Santé que compte ce territoire ne sont plus opérationnelles pour diverses raisons : pillages et incendies d'infrastructures ; manque de médicaments, équipements et du personnel soignant, privant des milliers de personnes y compris les personnes déplacées internes et retournées des soins médicaux.

En octobre 2017, le Fonds humanitaire de la RDC avait pris la décision d'allouer plus de 159 000 US\$ pour répondre aux urgences sanitaires. Cependant depuis mai 2018, aucun acteur humanitaire ne mène des activités de santé à Pweto, faute de financement. Plusieurs évaluations effectuées, à Pweto, ont aussi révélé que 100% des centres de santé dans les AS de Kabulembe, Kato, Kantota, Kapulo, Kizabi et Sante ont été pillés à divers degrés lors des violences. Les populations sont contraintes de parcourir de longues distances pour accéder aux soins médicaux- quand elles ont les moyens financiers de se faire soigner-. Faute d'argent, ce sont de nombreuses familles qui ont perdu plus d'une centaine d'enfants dans cette contrée du pays, entre janvier et avril 2018. C'est aussi le cas dans le territoire de Kalemie où la plupart des aires de santé dans la zone de retour ne

sont pas appuyés. Les personnes qui rentrent n'ont pas accès aux soins de santé faute de moyens. En plus les CS fonctionnels dans ces zones ne sont pas en mesure d'offrir des services. Dans la ZS de Nyemba, deux aires de santé sont encore non fonctionnelles dans la zone de retour de Lambo Kilela à cause de l'insécurité.

**Activités** (la stratégie de la réponse à l'allocation se basera sur l'accès aux soins de santé primaire y compris la santé de la reproduction et la surveillance épidémiologique. La stratégie d'intégration des activités Wash et Nutrition dans la réponse est importante dans l'amélioration de conditions de soins au sein des structures sanitaires ciblées).

- Assurer la prise en charge des maladies de l'enfant et plus particulièrement la rougeole, le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA)
- Assurer la prise en charge des diarrhées aiguës
- Assurer la prise en charge médicale des victimes de violences sexuelles

Assurer, si nécessaire, le lien avec les secteurs de la nutrition et de la protection (cet appui se fera à travers les structures de santé soit à travers les cliniques mobiles).

**N.B :** Le CRIO a recommandé d'inclure, dans les activités de santé la distribution des kits de dignité aux femmes en âge de procréer.